



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

AOC « Cérons », « Graves », « Graves supérieures », « Bordeaux », « Bordeaux supérieur »
et « Crémant de Bordeaux »

Lors de sa séance du 2 juin 2022, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'actualisation de l'aire parcellaire des appellations d'origine susmentionnées.

Ce projet d'actualisation d'aire parcellaire concerne 3 communes du département de la Gironde : Cérons, Illats et Podensac.

La consultation se déroulera du 15 septembre 2022 au 15 novembre 2022 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante : INAO – Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes - Site de Bordeaux - 1 quai Wilson - 33130 BEGLES ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15 novembre 2022, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé (*ainsi qu'au siège de la section Cérons de l'ODG des Liquoreux de Bordeaux - 2, Huradin Nord - 33720 CERONS*) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.